

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine

**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz

**Band:** 68 (1973)

**Heft:** 4-fr

**Artikel:** Ce prix n'est pas un "Grand Prix"

**Autor:** Coulon, Maurice de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-174364>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Ce prix n'est pas un «Grand Prix»...

... déclara M. Maurice de Coulon, chef de l'Inspection fédérale des forêts, à la fin de l'allocution très vivement applaudie qu'il prononça à Saint-Prex en tant que représentant de la Confédération: «Je veux dire par là que la distinction Wakker vous est attribuée pour l'ensemble architectural si harmonieux que nous avons devant nous, et non pour les automobiles qui, en temps normal, circulent et sont garées dans le bourg de Saint-Prex. Le «Heimatschutz» ne cherche pas encore à mettre sous protection les carrosseries d'autos, aussi multicolores, démodées et fantaisistes qu'elles soient. (...) J'ai lu

dans l'invitation à la cérémonie d'aujourd'hui que sur l'initiative du docteur Forel, la rue principale de Saint-Prex a été «débarrassée des panneaux publicitaires qui l'enlaissaient». Comme il ne faut jamais terminer une allocution par des banalités, mais si possible par des propositions concrètes, je prends la liberté de suggérer à la population de Saint-Prex d'utiliser le prix Wakker, notamment, à la pose de nouveaux panneaux à la périphérie du bourg, pour interdire les véhicules à l'intérieur de celui-ci. Ce sera la meilleure publicité pour la mise en valeur artistique et touristique de la cité; une publicité d'autant moins tapageuse qu'elle assurera au surplus le repos des habitants.»